

UNIVERSITÉ LE HAVRE NORMANDIE 2017-2020

SCHÉMA DIRECTEUR PLURIANNUEL HANDICAP

Préambule :

La loi du 11 février 2005 est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975 « *d'orientation en faveur des personnes handicapées* ». Les toutes premières lignes de la loi rappellent les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent une définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

L'Université Le Havre Normandie, consciente de la place qu'elle doit jouer dans la société, en tant que lieu de recherche et de formation, a créé dès 2006, son Service Handicap.

La loi **ESR « Fioraso » du 22 juillet 2013** relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a renforcé très sensiblement la prise en compte de l'accueil des étudiant-e-s et du personnel dit en situation de handicap suite à une reconnaissance par les organismes compétents (condition préalable à l'entrée dans le dispositif), et plus généralement de leur accessibilité à l'enseignement supérieur, selon les processus réglementaires existants.

Cependant, la prise en compte du handicap reste perfectible : plusieurs des actions entreprises, particulièrement vis-à-vis du personnel étaient jusqu'alors organisées pour répondre à des besoins ponctuels et individuels.

Les difficultés rencontrées lors du recensement des initiatives existantes nous ont permis dans un premier temps de travailler sur une vision commune du handicap au sein de notre institution, puis de formaliser de manière collégiale les actions à privilégier dans les prochaines années afin de toujours mieux l'intégrer dans notre environnement.

La loi prévoit dans son article 47 alinéa 9 (*repris à l'article L712- 3 du code de l'éducation*), que le conseil d'administration « *adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique (CAC). Chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi* ».

L'article 50 (article L712-6-1 du code de l'éducation), précise que « *le conseil académique en formation plénière (...) propose au conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap.*

Le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap doit pouvoir décliner toutes les actions sur lesquelles nous pouvons agir pour améliorer la vie des personnes en situation de handicap.

Enfin l'ordonnance du 26 septembre 2014 accélère le processus de la loi du 11 février 2005 prévoyant la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public au 1er janvier 2015. L'Ad 'AP, agenda d'accessibilité programmée doit être un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire.

Aussi en mai 2015, l'Université Le Havre Normandie, dans une démarche d'université citoyenne et afin de garantir un dialogue avec l'ensemble de la communauté universitaire, a organisé une concertation avec les directeurs de services, de composantes et de laboratoires afin de recueillir leurs ressentis et d'échanger de manière pragmatique sur les bâtiments qu'ils fréquentent et gèrent au quotidien. Cette consultation a permis de dégager des axes de travaux prioritaires cohérents avec le public reçu et l'usage réel qui est fait des infrastructures.

Parallèlement un formulaire de déclaration du handicap a été envoyé à l'ensemble de la communauté universitaire pour suggérer la communication autour de cette question et inciter les agents concernés à se faire connaître.

En qualité d'employeur politiquement responsable, l'Université Le Havre Normandie désire remplir son rôle d'acteur social auprès des personnes en situation de handicap, en maintenant dans l'emploi les agents concernés tout en poursuivant sa politique de recrutement en faveur des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Parallèlement, l'université souhaite offrir aux lycéens et adultes en situation de handicap la possibilité d'accéder à l'université, de suivre une formation et d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur, tout en bénéficiant d'une réelle vie étudiante, en optimisant leur autonomie, et, enfin, en privilégiant leur insertion professionnelle.

L'Université Le Havre Normandie doit être en mesure de répondre aux besoins particuliers et de dispenser un service adéquat et diversifié, de construire une politique du handicap cohérente qui devienne valeur universelle, « l'affaire de tous », c'est-à-dire de l'ensemble de la communauté universitaire.

Aussi l'équipe présidentielle propose de décliner les objectifs et les actions en la matière dans le cadre de ce schéma directeur pluriannuel qui s'articule autour des axes suivants :

- Action 1 : *L'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap*
- Action 2 : *L'accessibilité des locaux et des enseignements*
- Action 3 : *L'information et la sensibilisation*
- Action 4 : *L'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap*
- Action 5 : *Le recrutement et l'accompagnement des personnels en situation de handicap*
- Action 6 : *Le pilotage*

Pascal REGHEM
Président de l'Université Le Havre Normandie

SOMMAIRE

1/ L'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

- Accueil
- Accompagnement

2/ L'accessibilité des locaux et des enseignements

- Immobilier
- Mobiliers

3/ L'information et la sensibilisation

- Actions de communication
- Actions de formation sensibilisation

4/ L'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap

- Actions d'orientation
- Actions d'insertion

5/ Le recrutement et l'accompagnement des personnels en situation de handicap

- Actions de recrutement
- Actions d'accompagnement

6/ Le pilotage

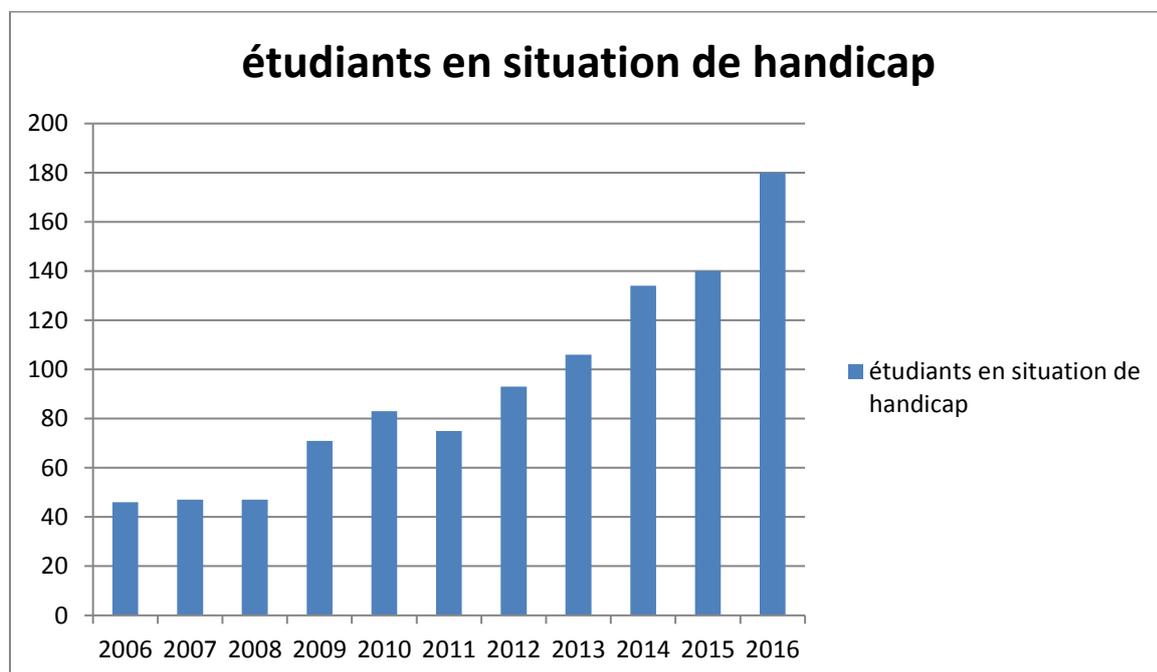
1 - L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS : favoriser l'accueil et les parcours de réussite des étudiants en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 prévoit les modalités de l'accueil des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur, avec, si besoin, les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études. Cette loi instaure l'accès « à tout pour tous » et un « droit à compensation ».

En matière d'enseignement supérieur, le Ministère a élaboré une Charte Université/handicap, en date du 07 septembre 2007 dont l'objectif était de faciliter l'accès des lycéens à l'université par la création de services dédiés au handicap et la désignation d'un responsable d'accueil, pivot du dispositif.

Depuis 2006, date de sa création, le service handicap est un service destiné à accompagner dans leurs cursus, tous les étudiants de l'Université le Havre Normandie, confrontés à un problème lié à la maladie ou au handicap, permanent ou temporaire. Le service est composé d'un directeur et de deux coordinatrices pédagogiques. La Médecine Préventive est prescriptrice de tous les aménagements proposés par le Service Handicap, conformément à la réglementation. Un guichet unique a été mis en place pour rendre cette procédure efficace et lisible.

L'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap (tableau *infra*) nécessite la mise en place d'un accueil plus efficient et d'une intégration plus efficace.



OBJECTIF		
Favoriser l'accueil et les parcours de réussite des étudiants en situation de handicap		
1.1 Actions sur l'accueil des étudiants	ACTEURS	CALENDRIER PÉRIODICITÉ
Mettre en place des aménagements d'études établis par le service de médecine préventive.	Service Handicap Équipes pédagogiques	2017-2020
Organiser l'accueil et l'accompagnement des étudiants par une équipe pluridisciplinaire.	Service Handicap Équipes pédagogiques	2017-2020
Organiser l'intervention des tuteurs.	Service Handicap Équipes pédagogiques	2017-2020
Organiser l'intégration dans la vie associative intra et extra-universitaire au travers d'activités culturelles et sportives en lien avec le service culturel et le service des sports.	Service Handicap	2017-2020
Proposer des actions d'information en lien avec le Rectorat en direction des lycéens concernés de l'académie. <i>→En lycée, il existe des fiches de liaison et des enseignants référents pour les élèves handicapés pour créer un continuum avec le Supérieur. Il convient de pérenniser les liens entre le Service Handicap de l'ULHN et le Rectorat afin qu'il informe les enseignants référents lycéens, du dispositif existant à l'Université Le Havre Normandie.</i>	Service Handicap / OISEAU/ Handisup	2017
Pérenniser le poste de chargé d'accueil et d'accompagnement des étudiants.	Service Handicap / D.R.H.	2017
Former les responsables de secrétariats pédagogiques à l'accueil des étudiants en situation de handicap.	Service Handicap Équipes pédagogiques	2017-2020

1.2 Actions sur l'accompagnement des étudiants	ACTEURS	CALENDRIER PÉRIODICITÉ
Mettre en place de nouvelles modalités d'accompagnement des étudiants, et formaliser ces nouvelles modalités via des fiches pratiques et la création d'un référentiel harmonisé des aménagements possibles, tant en termes de suivi des formations que de validation des acquis. Accentuer la communication sur ces aménagements.	Service Handicap / Composantes	2017-2020
Actualiser les procédures de mise en œuvre des aménagements des emplois du temps.	Service Handicap	2017
Renforcer le partenariat avec le CROUS par le biais des plans d'accompagnements des étudiants en situation de handicap. →convention CROUS	Service Handicap / CROUS	2017
Professionnaliser les activités des accompagnateurs étudiants recrutés (formation, support, suivi).	Service Handicap	2017
Rencontrer d'autres structures handicap dans le cadre d'un échange de bonnes pratiques.	Service Handicap / Service Handicap Ville	2017
Développer les aides techniques et numériques (logiciels, FOAD CLOMs/MOOCs ...) et assurer une veille technologique.	Service Handicap	2017-2020
Identifier et valoriser le matériel mis en place à destination des étudiants en situation de handicap.	Service Handicap / D.R.H.	2017-2020
<p style="text-align: center;">Indicateurs / Evaluation</p> <p>Nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis chaque année Taux de réussite des étudiants en situation de handicap (obtention de diplômes) Coût annuel des accompagnateurs étudiants Coût annuel des aides techniques</p>		

2 - L'ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX ET DES ENSEIGNEMENTS

Créée en 1984, l'université Le Havre Normandie regroupe aujourd'hui plus de 8 000 étudiants. Née de la volonté de tous les acteurs locaux, l'université Le Havre Normandie s'est construite en cohérence avec le développement d'une ville portuaire, ouverte sur le monde, à l'écoute de son environnement socio-économique et des attentes de ses publics. Fortement ancrée dans son territoire, l'université étoffe son offre de formation et affirme sa spécificité avec la création de l'Institut supérieur d'études logistiques (ISEL) en **1994** (aujourd'hui encore la seule école d'ingénieurs en logistique) et celle de l'UFR lettres et sciences humaines en **1998**. l'université Le Havre Normandie compte aujourd'hui 5 composantes.

L'université Le Havre Normandie a mené son développement en restant à l'écoute de ses usagers. Université à taille humaine, elle offre un cadre de vie accueillant et convivial apprécié des étudiants et des nombreux visiteurs français ou étrangers.

C'est aussi une université "de proximité", attentive à l'accueil et à la promotion humaine et professionnelle de chacun de ses étudiants. Parallèlement à des aménagements paysagers de ses campus, l'université a engagé une politique active de développement durable.

Une nouvelle Charte Université/handicap en date du 4 mai 2012, d'une validité de 4 ans, a été signée par le Ministère avec pour objectifs de consolider les dispositifs handicap, de développer la politique des ressources humaines en matière de handicap, de rendre plus lisible la recherche sur le handicap et de permettre l'accessibilité des services.

La programmation des travaux induite par l'agenda d'accessibilité selon l'ordonnance du 26 septembre 2014 a permis d'actualiser le premier diagnostic immobilier réalisé en 2009 dans le cadre de la réforme des responsabilités et compétences élargies. Une réflexion entamée par des rencontres avec les directeurs de service a permis d'axer les travaux sur la notion de chaîne de déplacement et de définir un agenda d'accessibilité programmée cohérent avec l'arrêté accessibilité du 8 décembre 2014.

OBJECTIF Améliorer l'accessibilité des locaux et des enseignements (Investissements immobiliers et mobiliers)		
2.1 Actions immobilier	ACTEURS	CALENDRIER PÉRIODICITÉ
Elaborer un « agenda d'accessibilité programmée » (Ad'AP) sur 6 ans par tranche de 3 ans.	Dialogue et concertation avec l'ensemble de la communauté universitaire	2017-2023

Mettre en place une communication de valorisation des actions menées pour l'accessibilité des locaux, avec des supports visuels.	DAPI/DIREL/DRH/DIRAC	2017-2020
<u>1^{ère} Tranche</u> : Mains courantes escaliers principaux, ascenseurs, sanitaires, entrées et accueils, 2 rampes amovibles, 2 TWA vox, abords et signalétique des parties vitrées.	DAPI/DIREL/ IUT Patrimoine	2015-2020
<u>2^{ème} Tranche</u> : Balisage escaliers principaux, signalétique podotactile, 1 amphi par bâtiment, 1 rampe amovible, 1 TWA vox, revoir les contrôles d'accès/ alarmes. Escaliers secondaires, amphes restants, abords restants.	DAPI/DIREL/ IUT Patrimoine	2020-2023
2.2 Actions mobiliers	ACTEURS	CALENDRIER PÉRIODICITÉ
→Programmer des investissements mobiliers en faveur du handicap (<i>équipements innovants, prêt de matériels, innovations technologiques etc.</i>) favorisant de meilleurs conditions de passage des examens.	DAPI/DIREL/DRH	2017-2020
→Rédiger un guide des bonnes pratiques sur la fonctionnalité des bâtiments (les services à l'étudiant, les scolarités ...). <i>L'objectif est de faciliter les déplacements.</i>	DAPI/DIREL/DRH	2015-2018
2.3 Actions enseignement	ACTEURS	CALENDRIER PÉRIODICITÉ
Étudier les innovations et les nouvelles expérimentations réalisées dans les autres universités et collectivités.	DAPI/DPRS	2017-2020
→Améliorer l'accessibilité du site web/ENT. →Développer l'accessibilité numérique, l'enseignement à distance, et mettre en place une politique de mise à disposition des cours sur les plateformes informatisées (FOAD ...).	CRI/DRH	2017-2020
Indicateurs / Evaluation		
Budget alloué à l'investissement immobilier par an Budget alloué à l'investissement mobilier par an		

3 - L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

Le handicap ne doit plus seulement concerner le Service Handicap, il doit devenir « l'affaire de tous ». Il est nécessaire de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs formés sur des problématiques différentes (santé, sécurité, sociale, etc.), de mieux communiquer et de mener des actions de sensibilisation à destination de la communauté universitaire et du grand public.

La loi du 11 février 2005 reprend un des droits fondamentaux, l'accès pour tous à l'information : selon l'article 47, les services de communication publique en ligne de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics doivent être accessibles aux personnes handicapées. L'accessibilité concerne tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation.

Pour l'Université, cela se traduit par l'objectif de rendre l'information tant administrative que pédagogique accessible aux étudiants, aux agents et au public par tout moyen, notamment électronique. La loi prévoit, dans son article 19, que « les enseignants et les personnels d'encadrement, d'accueil, techniques et de service reçoivent, au cours de leur formation initiale et continue, une formation spécifique concernant l'accueil et l'éducation des élèves et étudiants handicapés et qui comporte notamment une information sur le handicap tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles et les différentes modalités d'accompagnement scolaire » (art. L112-5 du code de l'éducation). L'accessibilité de la communication institutionnelle est une priorité de l'université Le Havre Normandie.

OBJECTIF Faire du handicap « l'affaire de tous »		
3.1 Actions communication	ACTEURS	CALENDRIER PÉRIODICITÉ
Mener des actions de sensibilisation auprès des directeurs de composantes, directeurs de service et référents handicap.	ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE/DRH	1/an
Présenter le schéma directeur pluriannuel directeurs de composantes, directeurs de laboratoires et aux directeurs de services.	ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE/DRH	1/an

<p>Perfectionner l'information sur l'internet et l'intranet de l'université (témoignages d'étudiants, événements majeurs, partenaires...) Développer les outils de communication (braille, QR code, flash code, etc...).</p> <p>Mettre en place les normes de communication permettant à tous les documents de devenir accessibles.</p>	CRI/DRH	2018
<p>Participer aux forums, manifestations et aux salons (salons des lycéens, JPO...) en s'appuyant sur des étudiants relais handicap.</p>	DRH/ MÉDECINE PRÉVENTIVE/CORRESPONDANT HANDICAP	plusieurs fois / an
<p>Proposer des UE libres à la CFVU, relatives à la sensibilisation au handicap.</p>	ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE/DRH	1/an
<p>Recenser toutes les initiatives et projets autour du handicap à l'université, les fédérer, les accompagner et les rendre plus visibles : laboratoire(s), projets et travaux d'étudiants, actions d'une composante ou d'un service (handisport, activités culturelles...).</p>	DRH/ MÉDECINE PRÉVENTIVE/CORRESPONDANT HANDICAP SUAPS / Serv. Cult. / BU.	1/an
3.2. Actions de formation	ACTEURS	CALENDRIER / PÉRIODICITÉ
<p>- Sensibilisation à destination des personnels pour les sensibiliser au handicap lors de la journée d'accueil ;</p>	DRH/ MÉDECINE PRÉVENTIVE/CORRESPONDANT HANDICAP / Serv. Cult. / BU.	1/an

- Sensibilisation des responsables de secrétariats pédagogiques sur leurs missions de suivi au titre du handicap.		
Organiser ou participer à une manifestation spéciale en collaboration avec des étudiants, des associations, des laboratoires...mettant en lumière une action sur le handicap dans l'université (colloque, sensibilisation, collecte de fonds etc.) proposer des journées d'information, de sensibilisation sur des thèmes médicaux.	DRH/ MÉDECINE PRÉVENTIVE/CORRESPONDANT HANDICAP / Serv. Cult. / BU.	1/an
Sensibiliser les personnels à l'actualité juridique applicable en matière de handicap dans la fonction publique.	ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE/DRH/CORRESPONDANT HANDICAP	1/an
Mettre en place des modules de formation à destination des enseignants pour les sensibiliser au handicap.	ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE/DRH/CORRESPONDANT HANDICAP	1/an
Indicateurs / Evaluation		
Nombre d'actions, de projets, d'initiatives et de manifestations autour du handicap à ou avec l'université par an.		
Nombre d'agents formés et sensibilisés par an.		

4 - L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Comme tous jeunes diplômés, les étudiants en situation de handicap bénéficient des services de L'OISEAU pour réussir leur orientation et leur insertion professionnelle. Néanmoins, les étudiants en situation de handicap ont parfois des besoins et des droits spécifiques. C'est pourquoi, leur insertion professionnelle passe également par le développement de partenariats extérieurs à l'université, conclus avec des organismes spécialisés, des associations du secteur et des entreprises de la Région.

OBJECTIF Accompagner les étudiants dans leur orientation et leur insertion professionnelle		
4.1 Actions d'orientation	ACTEURS	CALENDRIER PÉRIODICITÉ
Actualiser les procédures entre l'OISEAU et le Service Handicap (RDV, fiche commune, suivi, entretiens ...).	Service Handicap / OISEAU	1/an à compter de 2017
Organiser une rencontre entre les lycéens et les étudiants et une manifestation avec les enseignants référents des lycées.	Service Handicap / OISEAU / Handisup	1/an à compter de 2018
Présenter le Service Handicap, via la distribution de flyers auprès des lycées.	Service Handicap / OISEAU / MP	1/an à compter de 2018
Accompagner les étudiants en situation de handicap de licence dans leurs recherches de formation, réorientations ou poursuites d'études en master.	Service Handicap / OISEAU	Depuis 2016
4.2 Actions d'insertion	Acteurs	CALENDRIER PÉRIODICITÉ
Adapter l'accompagnement des étudiants, apprentis, et stagiaires de la formation continue en situation de handicap dans leurs recherches de stage et/ou d'emploi (pour les étudiants en fin de cursus ou les diplômés de l'université).	Service Handicap / Handisup	Depuis 2007
Développer des événements avec des acteurs spécifiques de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.	Service Handicap / Handisup	Depuis 2008
Indicateurs / Évaluation		
Taux d'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap (en collaboration avec L'OISEAU). Nombres d'étudiants, apprentis, et stagiaires de la formation continue renseignés.		

5 - LE RECRUTEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a confirmé et élargi l'obligation d'emploi dans la fonction publique. Notamment par la création du FIPHFP, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

L'université Le Havre Normandie est un employeur public comptant plus de 800 salariés. A ce titre elle est soumise à une employabilité de 6 % de l'effectif comme tous les organismes du secteur privé et du secteur public de plus de vingt salariés.

Depuis 2013, la DRH est chargée de la gestion des personnels en situation de handicap (déclaration FIPHFP, aménagements de postes, campagne de communication sur les questions du handicap et de l'emploi public)

Depuis 2015, les établissements passés aux responsabilités et compétences élargies procèdent à une déclaration individuelle auprès du FIPHFP. En cas de non-atteinte du taux d'emploi de 6 %, un calcul d'unités manquantes s'opère. Les établissements ont été progressivement assujettis au paiement d'une contribution.

Le nombre d'unités manquantes peut être réduit par un nombre d'unités déductibles, en fonction du montant de certaines dépenses de compensation du handicap prévues par le code du travail, dans la limite de la moitié de l'obligation d'emploi (salaires des accompagnants, marchés passés avec les ESAT-EA, travaux d'accessibilité, formations spécifiques, action sociale en faveur des personnes déclarées).

Le taux d'emploi des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à l'université Le Havre Normandie est passé de **3,56 %** en 2012 à **5,48%** en 2015. A terme, compte tenu des actions déjà menée en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ; le taux de **6%** devrait être atteint en 2017.

OBJECTIF		
Améliorer le recrutement et l'accompagnement des personnels en situation de handicap		
Développer le recours aux ESATS		
5.1 Processus de recrutement et de suivi	ACTEURS	CALENDRIER PÉRIODICITÉ
Envoi d'une lettre d'information à chaque rentrée par la DRH sur les questions de recrutement et d'emploi.	DRH	Dès 2015
Définir un circuit de recrutement.	DRH	Dès 2014
Recrutement selon décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié d'un agent BOE.	DRH	1/an
Recenser l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.	Médecine préventive/Correspondant handicap	Dès 2015
Informers les personnels sur les bénéfices de la RQTH.	Médecine préventive/Assistante sociale/DRH	Dès l'année 2015-2016
5.2 Actions d'accompagnements	ACTEURS	CALENDRIER PÉRIODICITÉ
Accompagner dans les démarches administratives les personnes dont la reconnaissance du handicap est en cours d'instruction ou dont le handicap est déjà connu.	Médecine préventive/Assistante sociale/Correspondant handicap	2015-2017
Veiller à mettre en œuvre les aménagements et les formations nécessaires permettant aux agents concernés de travailler en autonomie sur un poste conforme à leur aptitude et à leurs capacités.	Correspondant handicap/DRH	Dès la période 2014-2017
Développer des partenariats avec des ergothérapeutes pour concourir à la mise en place des aménagements.	Médecine préventive/Correspondant handicap	2017-2020
Former et sensibiliser les responsables à l'intégration d'un personnel bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) dans leur service.	Médecine préventive/Correspondant handicap /SH / DRH	Dès 2016-2017

5.3 Déclaration FIPHFP	ACTEURS	CALENDRIER PÉRIODICITÉ
Optimiser le fléchage des dépenses au titre du handicap via un code analytique dédié.	Correspondant handicap/DRH/DAF	Dès 2016-2017
5.4 Développer le recours aux ESATS	ACTEURS	CALENDRIER PÉRIODICITÉ
<ul style="list-style-type: none"> - Étudier l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics ou l'instauration de lots réservés. - Favoriser le travail en milieu protégé 	Correspondant handicap/DRH	Dès 2016-2017
<p>Indicateurs / Évaluation</p> <p>Taux de personnels BOE employés dans l'établissement. Taux de personnels BOE par composantes et services. Pourcentage des prestations et achats confiés aux ESAT-EA dans le budget global de l'université.</p>		

6 - LE PILOTAGE

A travers ce schéma directeur, il s'agit de définir très clairement les priorités stratégiques retenues par l'Université Le Havre Normandie, d'expliciter le pilotage et les modalités de mise en œuvre, de décrire les actions engagées et à venir ainsi que le calendrier opérationnel.

L'idée est de se fixer un certain nombre d'étapes à réaliser et de mener une évaluation pas à pas afin d'opérer d'éventuelles réorientations.

Dans ce cadre, un comité de pilotage (COPIL) est mis en place.

Il est composé de la manière suivante :

- Le.la président.e de l'université (ou son.sa représentant.e)
- Le.la directeur.trice général.e des services (ou son.sa représentant.e)
- Le médecin de prévention (ou son.sa représentant.e)
- Le.la directeur.trice du service handicap étudiants (ou son représentant)
- Le.la correspondant.e handicap des agents de l'université
- L'assistant.e social.e
- Les directeurs.trices de composante (ou leurs représentant.e.s)
- Les directeurs.trices de service (ou leurs représentant.e.s)
- Le.la vice-président.e étudiant
- Et la participation en fonction de l'ordre du jour des acteurs concernés.

Son rôle est d'apporter des arbitrages, de communiquer sur des projets, de faire vivre la politique en faveur du handicap par l'enrichissement du schéma directeur pluriannuel, en associant tous les acteurs du handicap et les représentants des usagers et des personnels, et de porter les projets devant les instances concernées : conseil académique, comité hygiène sécurité et conditions de travail, comité technique d'établissement, conseil d'administration.